

### *Conversion au système métrique*

programme a été imposé de force aux Canadiens, sans réflexion suffisante.

Le *Financial Post* du 31 juillet 1982 a, à mon avis, très bien placé la question dans son contexte:

La conversion obligatoire au système métrique est une violation évidente des droits des Canadiens à commercer entre eux sur la base de leur choix. Bien que l'Association canadienne des libertés civiles soit restée silencieuse sur le sujet, la conversion au système métrique est une menace flagrante à nos libertés civiles, qui sont beaucoup plus étendues que les droits, notamment, à la parole, aux médicaments, à l'orientation sexuelle, à des procédures judiciaires. Nos libertés civiles comprennent aussi le droit de s'engager dans des «actes capitalistes» entre adultes consentants, que les mesures soient des livres ou des grammes, des pouces ou des centimètres. Les gens devraient pouvoir vendre en quantités que contient un chapeau, si cela leur attire des clients. Comme le dit si bien Howard Bradford, un contestataire du système métrique: «Votre liberté de mesure est la mesure de votre liberté».

Je crois que toute cette démarche constitue un autre exemple classique de la propension du gouvernement à intervenir dans la vie des citoyens. Elle est une partie intégrante de la conviction qu'il a de savoir mieux que les Canadiens ce qui est bon pour eux, collectivement et individuellement. Il refuse de faire examiner la question par les voies législatives normales et il refuse de rendre des comptes. Je répète que c'est là l'œuvre de bureaucrates et d'hommes politiques isolés dans leur tour d'ivoire qui n'ont pas su prévoir les complications et les conséquences de leurs actes.

Je soutiens que l'occasion nous est donnée de réparer une erreur, de fournir un mécanisme qui simplifierait la vie des producteurs de denrées alimentaires rien qu'en autorisant le double étiquetage des substances très importantes dont ils se servent en agriculture. C'est une solution pratique, sensée, qui mettra les producteurs canadiens en mesure de franchir la période de transition sans risquer de pertes.

Bien franchement, je crois que c'est une question mineure, mais elle n'en a pas moins de vastes répercussions qui pourraient être bienfaites pour l'agriculture en général et avantageuses pour les agriculteurs et même pour l'économie canadienne.

**M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je veux dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le député de Végréville (M. Mazankowski) demandant le double étiquetage des produits servant à la production agricole. Le député sait certainement que tous les partis avaient appuyé la conversion au système métrique en janvier 1970 quand le gouvernement avait présenté son Livre blanc à ce sujet. Il sait aussi que le gouvernement avait rencontré plus de 2,000 représentants des gouvernements provinciaux, du monde des affaires et des associations agricoles pour planifier la conversion au système métrique du secteur agro-alimentaire. Ce programme de conversion avait reçu l'appui de tous les gouvernements provinciaux en 1973 et encore une fois lors de la conférence fédérale-provinciale sur la conversion au système métrique, le 26 juillet 1976.

• (1620)

Je pense que la question du système métrique a été examinée et débattue à fond tant par la Chambre que par l'ensemble de la société canadienne. Le député veut maintenant revenir sur la question de l'étiquetage double de tous les biens et produits utilisés pour la production des denrées alimentaires. Je ne vois pas comment nous pourrions accepter sa recommandation.

Les changements nécessaires ont tous été mis au point et les dates de leur entrée en vigueur dans le cas des provendes, des semences, des engrais et des produits chimiques agricoles ont toutes été fixées de concert avec le secteur agro-alimentaire. Le secteur des grains en vrac s'est converti au système métrique en février 1977. Celui des provendes, des semences et des engrais s'est converti au système métrique en 1979-1980. Les mesures métriques devaient commencer à s'appliquer aux produits chimiques agricoles pendant l'année 1978.

Un nouvel examen du programme a cependant révélé que les agriculteurs avaient besoin de plus de temps pour se familiariser avec les mesures métriques. Nous nous sommes donc mis d'accord sur une nouvelle date, en l'occurrence, le 1<sup>er</sup> janvier 1981, pour la conversion au système métrique de l'industrie des produits chimiques employés dans l'agriculture. Nous avons toujours fait preuve de souplesse à l'égard de cette conversion.

A ce moment-là, nous avons aussi convenu que toute forme d'étiquetage double serait peu appropriée. Nous en étions venus à cette conclusion à cause des nombreux calculs nécessaires pour l'utilisation des produits chimiques pour usage agricole, calculs qui portent non seulement sur la taille du paquet, mais aussi sur la capacité du réservoir, la force du jet, la vitesse de fonctionnement du matériel de vaporisation, et ainsi de suite. Je suis certain que le député connaît très bien les nombreux calculs que cela comporte.

Je suis certain aussi qu'il comprendra à quel point cela peut être dangereux de passer d'un système de mesure à un autre, que ce soit intentionnel ou non, en faisant ces calculs. Par exemple, monsieur le Président, songez au danger qu'il y aurait à passer aux unités de mesure impériales pour la force du jet après avoir fait les calculs appropriés en unités de mesure métriques pour diluer et mêler les produits. Une erreur pourrait détruire toute une récolte, et dans une telle situation, les risques d'erreur sont grands.

**M. Mazankowski:** C'est exactement ce qui se passe maintenant.

**M. MacLellan:** On avait jugé que cela pourrait créer de graves problèmes dans cet important secteur.

Bien entendu, le gouvernement a reconnu qu'il y avait certains risques à avoir des étiquettes qui ne comporteraient que les unités métriques. Nous le reconnaissons. On avait cependant décidé que ces risques étaient moindres que les risques que poserait l'étiquetage double.

Je tiens aussi à signaler au député les résultats d'une série de tests administrés à des cours du soir au Manitoba en février 1981 pour voir si les agriculteurs s'adaptent au système métrique. On a constaté que le nombre d'erreurs était beaucoup plus élevé lorsque les calculs étaient effectués en mesures impériales que lorsqu'ils étaient faits en mesures métriques.

Le système des mesures métriques est beaucoup plus simple et comporte beaucoup moins de risques d'erreur s'il est utilisé pour tout le calcul. Dans le cas des produits chimiques pour usage agricole, il est essentiel que les calculs soient simples si l'on veut utiliser les pesticides en toute sécurité.

De concert avec les associations agricoles et l'Association de l'industrie canadienne des produits chimiques agricoles, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mené une campagne destinée à informer et à sensibiliser le public pour éviter que